



# VILLES LEADER

---

LES VILLES LEADER DE  
L'AGENDA 21 DE LA CULTURE  
**TERMES DE RÉFÉRENCE**  
JUIN 2017

---

Dans le cadre des efforts réalisés pour soutenir la mise en œuvre de l'[Agenda 21 de la culture](#), la Commission culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) coordonne trois programmes d'apprentissage et de construction des capacités. D'une part, le Culture 21 Lab, un atelier court d'autoévaluation sur la culture et la durabilité. D'autre part, le programme [Villes Pilote](#) a pour but d'épauler les villes dans l'auto-évaluation de leurs politiques au regard du document [Culture 21 Actions](#) à travers l'élaboration de nouvelles approches et la participation à des activités d'apprentissage par les pairs. Enfin, le programme [Villes Leader](#) a pour but de soutenir les villes plus expérimentées et avancées par l'intermédiaire d'activités dans les domaines du leadership, du plaidoyer, de la communication, de l'apprentissage et de la coopération.

Les Villes Leader sont des villes dotées d'expérience dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture et détenant une expérience conceptuelle et pratique solide sur la place de la culture dans les villes durables. En conséquence, ces villes deviennent des leaders de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture et des activités de promotion et de plaidoyer de la Commission culture.

Les Villes Leader reçoivent un soutien annuel de la part du Secrétariat de la Commission culture dans les domaines suivants : « Leadership et Plaidoyer », « Communication » et « Coopération et Apprentissage ». Les modes spécifiques d'assistance et de soutien fournis à chacune des villes sont élaborés sur la base de consultations entre la ville et le Secrétariat de la Commission, dans la mesure où l'objectif du programme Villes Leader est d'adapter les services aux besoins et à la demande.

En participant à ce programme, les Villes Leader démontrent également leur engagement sur l'existence de la Commission culture de CGLU et sur l'importance des questions liées à la culture au sein de CGLU.

Ce document présente un ensemble standard d'activités et de champs qui pourront inspirer les Villes Leader lors de l'identification des domaines dans lesquels elles pourraient avoir besoin de soutien. Ces activités sont rassemblées dans les trois domaines précédemment.

Le Secrétariat de la Commission culture reste disponible pour discuter plus amplement des activités spécifiques que chaque Ville Leader veut entreprendre, ainsi que pour fournir des exemples d'activités mises en œuvre dans d'autres villes.

---

# LEADERSHIP ET PLAIDOYER

## ACTION

**1. LES LEADERS POLITIQUES DES VILLES LEADER RE-PRÉSENTENT LA COMMISSION CULTURE DE CGLU LORS DES CONFÉRENCES INTERNATIONALES ET LORS DES MOMENTS FORTS DU PROGRAMME ANNUEL.**

## EXEMPLES / DÉTAILS APPROFONDIS

Le Secrétariat de la Commission culture fournira en temps imparti les informations liées aux événements mondiaux en lien avec la culture et aux villes durables, et demande aux Villes Leader l'éventuelle disponibilité pour y prendre part.

Cela pourrait inclure leur participation aux Congrès Mondiaux de CGLU, aux Conseils Mondiaux de CGLU, et aux réunions des sections régionales de CGLU ; ou leur participation dans d'autres conférences internationales pertinentes (par exemple, de l'UNESCO, d'autres agences de l'ONU, etc.).

# COMMUNICATION

## ACTION

**2. UNE VILLE LEADER BÉNÉFICIE D'UNE PAGE DÉDIÉE SUR LE SITE WEB DE LA COMMISSION.**

## EXEMPLES / DÉTAILS APPROFONDIS

Les pages dédiées à chaque [Ville Leader](#) offre un accès à des documents politiques pertinents, bonnes pratiques, vidéos et autres documents liés à l'Agenda 21 de la culture et à Culture 21 Actions, ainsi qu'à la manière dont ils sont mis en œuvre.

Consulter les exemples de Villes Leader sur le site web de l'Agenda 21 de la culture.

**3. LES BONNES PRATIQUES DE CHACUNE DES VILLES LEADER SERONT PROMUES RÉGULIÈREMENT SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE WEB, AINSI QUE SUR NOS AUTRES CANAUX DE DIFFUSION.**

Présentation des bonnes pratiques sur la page d'accueil de l'Agenda 21 de la culture au travers de bannières personnalisées.

Diffusion des bonnes pratiques à travers le compte Twitter officiel de l'Agenda 21 de la culture.

Diffusion des bonnes pratiques à travers la newsletter de l'Agenda 21 de la culture.

**4. A LOGO "CULTURE 21 ACTIONS" WITH THE NAME OF THE LEADING CITY IS PROVIDED.**

Production of a personalised logo for each Leading City, which can be used in online and offline communication channels.

---

# COOPÉRATION ET APPRENTISSAGE

## ACTION

**5. RECEVOIR UN SOUTIEN POUR DÉVELOPPER ANNUELLEMENT L'UN DES NEUF ENGAGEMENTS DE « CULTURE 21 ACTIONS ».**

## EXEMPLES / DÉTAILS APPROFONDIS

Chaque Ville Leader pourra choisir l'un des neuf Engagements de Culture 21 Actions et élaborer un court rapport qui en soulignera les points forts et les exemples. L'objectif principal d'un tel rapport / de la bonne pratique est d'illustrer et d'inspirer les autres villes.

La Commission culture de CGLU peut envoyer un expert pour assister / apporter un soutien sur cet exercice.

La Commission culture de CGLU traduira et diffusera ces résultats à l'internationale.

**6. RECEVOIR UN SOUTIEN DANS L'ÉLABORATION D'UN RAPPORT SUR CULTURE 21 ACTIONS (COMPRENANT UN « RADAR »).**

Organisation d'un « Culture 21 LAB », c'est-à-dire d'un atelier de deux jours comprenant un large éventail d'acteurs locaux, qui aura pour but d'autoévaluer l'état de la culture et du développement durable dans la ville, sur la base de Culture 21 Actions. Les résultats du LAB figureront dans un rapport écrit, un « radar » décrira les forces et les faiblesses de la ville, et une bonne pratique sera produite. Ces résultats pourront par la suite être traduits et diffusés sur le site web de l'Agenda 21 de la culture.

La Commission culture de CGLU peut envoyer un expert pour assister / apporter un soutien sur cet exercice.

**7. RECEVOIR UN SOUTIEN POUR ÉLABORER UNE BONNE PRATIQUE QUI SE BASE SUR UN PROGRAMME LOCAL PARTICULIER OU SUR UN PROJET CLAIREMENT LIÉ À « CULTURE 21 ACTIONS », QUI SERA TRADUITE ET DIFFUSÉE À L'INTERNATIONALE.**

Identification et description d'une bonne pratique, sur la base du modèle fourni par l'Agenda 21 de la culture. Une assistance et des conseils supplémentaires pourront être fournis si nécessaire.

La Commission culture de CGLU traduira et diffusera par la suite les bonnes pratiques pertinentes sur son site web et au sein des autres médias.

**8. PARTICIPER AUX ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS AVEC D'AUTRES VILLES LEADER OU PILOTE.**

Cette activité pourra se dérouler de trois manières différentes.

Accueillir une visite de 4 jours d'un ou plusieurs « pairs » (par exemple, des membres séniors de l'équipe d'une autre Ville Leader de la Commission) dans le but de générer de nouvelles connaissances et d'approfondir les sujets de « Culture 21 Actions ». Cette expérience peut conduire à deux documents (en principe rédigés par la « ville qui visite ») : (i) un rapport interne et (ii) un article public – qui peut être un résumé du précédent –, qui sera traduit et diffusé à l'internationale à tous les membres et partenaires.

---

Accueillir une ou plusieurs Villes Pilote de l'Agenda 21 de la culture dans le but de présenter l'expérience des Villes Leader dans l'un des champs pertinents et de débattre les approches et les expériences existantes à toutes les villes participantes. Cette activité donnera lieu à l'élaboration d'un article public (en principe, rédigé par la « ville qui visite ») qui sera publié sur le site web de l'Agenda 21 de la culture.

Visite des représentants de la Ville Leader à une autre Ville Leader ou Pilote, dans le but de se familiariser avec les approches qu'il existe dans l'un ou l'autre des domaines pertinents, et de débattre de leurs implications. Cette activité mènera également à l'élaboration d'un article (en principe rédigé par la « ville qui visite ») qui sera publié sur le site web de l'Agenda 21 de la culture.

---

**9. RECEVOIR UN SOUTIEN SUR UN PROJET SPÉCIFIQUE DANS UN DOMAINE STRATÉGIQUE.**

La Ville Leader pourra utiliser le cadre de l'Agenda 21 de la culture et de Culture 21 Actions pour explorer une thématique délicate ou un « défi culturel local » au travers de la mobilisation de membres et d'experts de la Commission, par exemple :

- || Identification des domaines ou questions prioritaires sur lesquels la Ville Leader souhaite recevoir un soutien : par exemple, un champ politique spécifique, comme la culture et l'éducation, la culture et l'environnement, ou la culture et l'espace public ; ou encore une question au sein même de la gouvernance de la culture, comme l'élaboration de structures appropriées destinées à la gestion des politiques ou à la décision politique participative.
- || Offre de soutien et de conseil dans le cadre de la stratégie culturelle de la ville ou de documents politiques similaires.
- || Un expert externe nommé par la Commission culture pourra apporter son assistance en tout cas, et les résultats pertinents pourront être diffusés à travers les canaux de communication de l'Agenda 21 de la culture.

---

**10. RECEVOIR UN SOUTIEN SUR L'ORGANISATION D'UN SÉMINAIRE OU D'UN ÉVÉNEMENT PUBLIC LOCAL, NATIONAL, RÉGIONAL OU INTERNATIONAL PORTANT SUR LES POLITIQUES CULTURELLES DE LA VILLE, OU D'AUTRES ÉVÉNEMENTS PUBLICS PERTINENTS.**

Conseils et expertise conceptuelle dans le cadre de la préparation d'événements publics pertinents portant sur les politiques culturelles et d'autres domaines relevant de l'Agenda 21 de la culture et Culture 21 Actions.

Si cela est pertinent, d'autres représentants de la Commission culture de CGLU pourraient aussi être mobilisés sur ce ou ces événement(s).

---

# NOTA BENE

Veillez prendre note que les Villes Leader doivent être prêtes à s'engager à le rester pour une période de deux ans minimum. Chaque Ville Leader contribue au budget de la Commission culture de CGLU. Un budget détaillé est remis à chaque ville. Un document de protocole ou convention d'accord comprenant un programme et un budget pourra être établi et ratifié par la ville concernée et par CGLU.

# CONTACT

## COMMISSION CULTURE

Secrétariat Mondial de CGLU  
Carrer Avinyó 15  
08 002 Barcelone

Email [info@agenda21culture.net](mailto:info@agenda21culture.net)

Web [www.agenda21culture.net](http://www.agenda21culture.net)

Twitter [@agenda21culture](https://twitter.com/agenda21culture)